

COMMUNE DE MARGAUX-CANTENAC

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote. Par ailleurs, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 4 Avril 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2023, à 2 861 habitants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **2 870 908.17** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **52.27** % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent **2 375 908.17** euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (495 000 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	918 800.00 €	excédent brut reporté	732 427.17 €
dépenses de personnel	1 218 550.00 €	recettes des services	94 540.00 €
Autres dépenses gestion courante	168 969.65 €	impôts et taxes	1 507 386.00 €
dépenses financières	15 638.89 €	dotations et participations	430 855.00 €
dépenses exceptionnelles	4 500.00 €	autres recettes de gestion courante	70 000.00 €
autres dépenses (atténuation de produits)	500.00 €	recettes exceptionnelles	5 700.00 €
dépenses imprévues	4 453.89 €	recettes financières	0.00 €
Total des dépenses réelles	2 331 412.43 €	autres recettes (atténuation de charges)	30 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	44 495.74 €	Total des recettes réelles	2 870 908.17 €
sous-total	2 375 908.17 €		
Virement à la section d'investissement	495 000.00 €		
Total général des dépenses	2 870 908.17 €	Total général des recettes	2 870 908.17 €

c) La fiscalité

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Ils n'ont pas changés depuis 2021.

Les taux des impôts locaux pour 2023 concernant les ménages, sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.26 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.48 %**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **13.84 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **1 381 128 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **384 883 €** soit une baisse de **1.53 %** par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie, de bâtiments...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	43 271.07 €	virement de la section de fonctionnement	495 000.00 €
remboursement d'emprunts (dont dépôts garantie)	121 468.04 €	FCTVA	46 160.88 €
Travaux de bâtiments	38 960.00 €	Mises en réserves	56 341.64 €
Travaux de voirie et réseaux	442 876.92 €	Cessions immobilières	7 000.00 €
Autres travaux	53 000.00 €	Taxe d'aménagement	56 000.00 €
Autres dépenses	160 997.41 €	Subventions	155 125.18 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	emprunt / dépôt garantie	450.00 €
		produits (écritures d'ordre entre sections)	44 495.74 €
Total général des dépenses	860 573.44 €	Total général des recettes	860 573.44 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- travaux dans les bâtiments
 - o Groupe scolaire de Margaux – Cours Pey Berland : toiture (8 000 €)
 - o Groupe scolaire de Cantenac (Les P'tits Pépins) – Chemin des Ecoliers : éclairage LED (2 000 €)
 - o Espace Ginestet – Avenue Jeanne d'Arc : dalle en béton façade côté parc (15 000 €)
 - o Divers bâtiments communaux : pose de sous-compteurs électriques (2 500 €)
- travaux de voirie et de réseaux
 - o Cours de la Marne : assainissement pluvial, aménagements sécuritaires et parking (261 000 €)
 - o Rue Pasteur : bande de roulement (31 000 €)
 - o Route de Lagunegrand : Chemin piétonnier (29 000 €)
 - o Intersection Chemin de Moncabon / Route des Eycards : aménagement du carrefour (9 000 €)
 - o Cours de la Marne : enfouissement du réseau électrique (basse tension) et de l'éclairage public (94 500 €)
 - o Parc espace Ginestet : éclairage (3 000 €)
- acquisition de matériel/mobilier
 - o Groupe scolaire de Margaux : mobilier scolaire (4 500 €) + jeu cour école (18 000 €)
 - o Restaurant scolaire de Margaux : armoire frigorifique (3 500 €)
 - o Groupe scolaire de Cantenac : arrosage jardin maternelle (2 000 €)
 - o Equipements sportifs - Cours P Berland : skate park (40 000 €), panneaux basket (1 500 €), pare-ballons city stade (6 000 €)
 - o Sécurité : Rénovation vidéoprotection – Abords salle des fêtes et stade – Cours Pey Berland (40 000 €), équipements de protection pour l'élagage (1 000 €), extincteurs (1 500 €)
 - o Mobilier urbain : poubelles (5 000 €), plaques de rues (2 000 €)
 - o Eglise de Margaux – Route de l'église : bancs (7 000 €)
 - o Services techniques : souffleurs, tarière (4 500 €)
 - o Cimetière de Margaux – Route de l'église : stèle pour le jardin du souvenir (2 000 €)
 - o Mairie et bibliothèque : matériel informatique (2 500 €)
- acquisitions foncières : Plusieurs petites parcelles à différents endroits de la Commune (11 500 €)
- élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) (24 000 €)
- plantations (3 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat :
 - o travaux de voirie (aménagements sécuritaires, parking) - Cours de la Marne (10 000 €)
 - o rénovation de la vidéoprotection aux abords de la salle des fêtes et des tribunes du stade – Cours Pey Berland (16 000 €)
- du Département :
 - o travaux de bâtiments : groupe scolaire de Margaux (restructuration de 3 classes) – Cours Pey Berland (11 000 €)
 - o travaux de voirie :
 - aménagements sécuritaires, parking et d'assainissement pluvial - Cours de la Marne (70 000 €)
 - bande de roulement – Rue Pasteur 6 300 €)
 - o équipements sportifs : skate park (5 500 €)
- Autres :
 - o Syndicat intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) : travaux d'éclairage public – Cours de la Marne (14 194 €)

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses

Fonctionnement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Exédent antérieur 2022 reporté	732 427.17 €		
nouveaux crédits	2 138 481.00 €	nouveaux crédits	2 870 908.17 €
Total	2 870 908.17 €	Total	2 870 908.17 €

Investissement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
		déficit antérieur de 2022 reporté	43 271.07 €
recettes certaines mais non encaissées au 31.12.2022	10 631.18 €	dépenses engagées mais non payées au 31.12.2022	23 701.75 €
nouveaux crédits	849 942.26 €	nouveaux crédits	793 600.62 €
Total des recettes	860 573.44 €	Total des dépenses	860 573.44 €

b) Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des prévisions du budget primitif 2023, ils sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : **814.89 € / habitant** (2 331 412.43 € / 2861)
- Recettes réelles de fonctionnement/population : **747.46 € / habitant** (2 138 481.00 € / 2861)
- Produits des impositions directes/population : **442.99 € / habitant** (1 267 395 € / 2861)
- Annuité d'emprunt en € / habitant : **47.25 € / habitant** (135 186.93 € / 2861)
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **52.27%** (1 218 550.00 € / 2 331 412.63 €)
- Dépenses de personnel / population : **425.92 € / habitant** (1 218 550.00 € / 2861)

c) Etat de la dette

La Commune n'a pas prévu de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'année 2023.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 8 emprunts en cours contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1), le Crédit Agricole (2), le Crédit Mutuel (4), la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro. Le taux moyen est de 6.19 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2023 atteint **911 015.47 €** et représente **318.44 €/habitant**.

Le montant de l'annuité à payer sur 2023 s'élève à 135 186.93 €, soit :

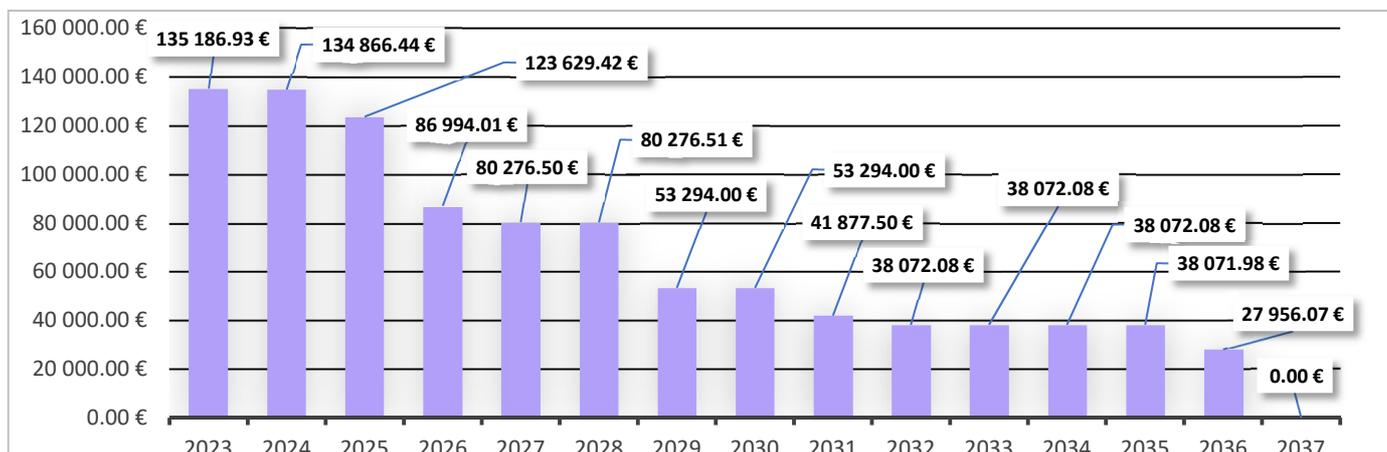
. **119 548.04 €** de capital à rembourser sur l'année

et . **15 638.89 €** d'intérêts à rembourser sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 sera de **791 467.43 €**

Intitulés	BP 2022	BP 2023
Capital restant dû (encours de la dette) au 01.01 (a)	1 027 940.21 €	911 015.47 €
Population (b)	2 907	2 861
endettement/population (a/b)	353.61 €	318.43 €
Annuité de la dette (c)	135 501.45 €	135 186.93 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 137 740.00 €	2 138 481.00 €
charge de la dette (c/d)	6.34%	6.32%

2- Extinction naturelle de la dette



b) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **34 agents** au 01.01.2023 (contre 31 au 01.01.2022) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	1	5	2	10	12	9	1	10	15	12	27
stagiaire		1	1							0	1	1
contractuel					3	3	3		3	3	3	6
total	4	2	6	2	13	15	12	1	13	18	16	34